

## Assemblée communale du 27 juin 2024, 20.00 h, centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

## Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mars 2024
- 2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023
- 3. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité
- 4. Prendre connaissance et approuver le projet d'assainissement des infrastructures communales du quartier du Chemin des Vignes, à Saint-Ursanne. Voter le crédit de fr. 270'000.— nécessaires aux travaux et donner compétence au conseil communal pour se procurer le financement et contracter cas échéant l'emprunt.
- 5. Divers.

Le règlement mentionné au point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée au secrétariat communal, où il peut être consulté. Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public. Ce règlement est disponible également sur le site Internet communal. Les comptes 2023 seront disponibles sur le site internet ou auprès de l'administration communale dès le 15 juin 2024

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 28 mai 2024

**CONSEIL COMMUNAL**